

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

Denis FORTIER, Membre du directoire

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : EUROBIO-SCIENTIFIC

DETAIL DE LA TRANSACTION 1

DATE DE LA TRANSACTION : 05 février 2019

LIEU DE LA TRANSACTION : Euronext Growth Paris

NATURE DE LA TRANSACTION : Acquisition

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 3.6000 Euro

VOLUME : 350.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 3.6000 Euro

VOLUME : 350.0000

TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS : NON

DETAIL DE LA TRANSACTION 2

DATE DE LA TRANSACTION : 08 février 2019

LIEU DE LA TRANSACTION : Euronext Growth Paris

NATURE DE LA TRANSACTION : Acquisition

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 3.6150 Euro

VOLUME : 95.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 3.6150 Euro

VOLUME : 95.0000

TRANSACTION LIÉE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS : NON

DETAIL DE LA TRANSACTION 3

DATE DE LA TRANSACTION : 04 mars 2019

LIEU DE LA TRANSACTION : Euronext Growth Paris

NATURE DE LA TRANSACTION : Souscription

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action

INFORMATION DÉTAILLÉE PAR OPÉRATION

PRIX UNITAIRE : 3.0000 Euro

VOLUME : 354 770.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 3.0000 Euro

VOLUME : 354 770.0000

TRANSACTION LIÉE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS : NON

DATE DE RÉCEPTION DE LA NOTIFICATION : 06 mars 2019

COMMENTAIRES :

Les opérations d'acquisitions d'actions du 5 février 2019 et du 8 février 2019 faisaient initialement l'objet de la dispense de déclaration prévue par l'article 223-23 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."